

Arnaque SAV Société Blist.fr

Par **rmongison**, le **07/03/2016** à **17:05**

Bonjour,

Le 24 mars 2015 j'ai acheté un contrôleur Numark NS7 II à la société Blist.fr.

Le 29 janvier 2016, suite au nombreux dysfonctionnement du produit je leur est retourné mon contrôleur ainsi que mon casque Numark défectueux acheté à la même date.

J'ai essayé de les contacter plusieurs fois par email et par téléphone, mais tous sonnaient absent.

J'ai fini par réussir à les contacter via leurs chats on line, ou l'on m'a gentiment demandé d'attendre. N'ayant toujours aucune nouvelle j'ai réussi à les joindre par téléphone après acharnement.

On m'indique qu'une facture a été envoyée par Algam (leur revendeur), on me dit qu'il s'agit surement d'une erreur et que tout sera réglé très vite.. .Le soir même on m'envoie un email avec une facture en pièce jointe m'indiquant de payer 275€ pour la réparation ???? (Le contrôleur est garanti 5 ans).

Un nouveau devis à hauteur de 180 € m'a été proposé le 26 février 2016 alors que l'appareil est toujours sous garantie (la facture est présentée sous forme de devis, bien sûr les réparations ont déjà été effectué m'empêchant ainsi de rejeter le devis).

Dans cet email il est indiqué que mon produit est sale et en mauvais état, alors que leurs support reconnaissez eux-même dans un échange de mails du 23 février 2016 que le produit était propre.

Par ailleurs, dans un des échanges d'emails de la société Algam il indique que le produit a été vendu le 27 mars 2015 à Blist, alors que moi je l'ai acheté le 24 mars 2015, incompréhensible.

Le 26 février 2016, je reçois (enfin ?) mon casque ... et j'ai eu la surprise de constater qu'il ne fonctionnait toujours pas et que le matériel avait été détérioré...

Bref un SAV incompétent et une mauvaise foi à toute épreuve.

Pour conclure je leur est envoyé un recommandé lundi dernier, n'ayant toujours aucune nouvelle je les ai recontacté aujourd'hui ou l'on m'a invité à renvoyer (encore) le casque et a payé si je veux récupérer mon matériel.

J'ai contacté l'UFC que Choisir et je suis en attente de leur retour.

Je ne connais pas les recours juridiques pour ce genre d'arnaques, merci d'avoir pris la peine de lire mon message et merci d'avance de votre aide :)

Par rmongison, le 30/03/2016 à 16:27

Je mets à jour mon poste au cas ou ça pourrait servir à quelqu'un :)

Par la suite j'ai envoyée une mise en demeure laisser sans réponse.

Au vu de la mauvaise foi de la société qui m'a tout simplement ignoré j'ai envoyé un dossier au juge de proximité.

L'audience est prévu en septembre 2016.